

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE MARDI 12 DÉCEMBRE  
2023 À 19h00 AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-PAUL À LA SALLE  
DU CONSEIL ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES  
CONSEILLERS (ÈRE) :**

XAVIER BESSONE  
JEAN-FRANÇOIS MÉNARD  
GASTON DUCHESNE

MICHEL FISET  
ANNIE BOUCHARD  
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire  
Monsieur Michaël Pilote.

**MEMBRE ABSENT**

Aucun membre n'est absent.

**FONCTIONNAIRES PRÉSENTS**

Monsieur Gilles Gagnon, directeur général  
Monsieur Émilien Bouchard, greffier et agissant comme secrétaire de la présente  
assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19h00, M. le Maire Michaël Pilote, président de l'assemblée, ayant constaté  
le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire tout en souhaitant  
la bienvenue aux gens présents ainsi qu'aux auditeurs.

23-12-640

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au greffier Émilien Bouchard de faire lecture de  
l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de convocation  
et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à  
chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière  
impartie par la Loi ;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite le greffier, Monsieur Émilien  
Bouchard, séance tenante ;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily,  
appuyé de Madame la conseillère Annie Bouchard et unanimement résolu :**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté, à savoir :

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

**ORDRE DU JOUR**  
**Séance extraordinaire**  
**Mardi le 12 décembre 2023 à 19h 00**  
**AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL**  
**(SALLE DU CONSEIL)**

**AVIS** vous est par les présentes donné par le soussigné, Émilien Bouchard, greffier de la Ville de Baie-Saint-Paul:

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Baie-Saint-Paul est convoquée par Monsieur le Maire Michaël Pilote pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du budget 2024 ainsi que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

**MARDI LE 12 DÉCEMBRE 2023 À COMPTER DE 19H00**  
**À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE À L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL AU**  
**15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL**

Lors de cette séance, il sera pris en considération spécifiquement les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, présentation et adoption du budget 2024
4. Lecture, présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026
5. Adoption d'une résolution pour la publication du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations selon l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*
6. Période d'intervention des membres du conseil
7. Questions ou commentaires du public
8. Levée de la présente séance

**Note** : Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

**DONNÉ ET FAIT EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 8<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS**

**Émilien Bouchard**  
Greffier

Adoptée unanimement.

**23-12-641**     **LECTURE, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2024**

*Étant donné qu'une copie du présent budget préparé pour l'année 2024 a été distribuée préalablement à tous les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire Michaël Pilote procède à la lecture du document.*

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par le Greffier indiquant que le budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations seraient adoptés lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la lecture du budget de la Ville (le texte est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante) faite séance tenante par Monsieur le Maire Michaël Pilote et les explications données par ce dernier concernant les différents postes du budget 2024 ;

CONSIDÉRANT les explications fournies relativement à l'impact du nouveau rôle d'évaluation sur la préparation budgétaire ;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés ;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Xavier Bessone, appuyé de Monsieur le conseiller Jean-François Ménard et unanimement résolu :**

QUE le conseil de Ville de Baie-Saint-Paul accepte le budget tel que lu et présenté pour l'année 2024 comme étant le budget de la Ville de Baie-Saint-Paul pour l'exercice financier de l'année 2024.

Adoptée unanimement.

23-12-642

**LECTURE, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026**

CONSIDÉRANT la lecture faite par Monsieur le Maire Michaël Pilote, du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 (le texte étant annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante) ;

CONSIDÉRANT la distribution au préalable à tous les membres du conseil municipal du texte du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 ainsi que du mode de financement des divers projets qui y sont énumérés ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par Monsieur le Maire Michaël Pilote concernant les différents items prévus au programme triennal en immobilisations et les commentaires formulés par certains membres du conseil ;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Ménard, appuyé de Monsieur le conseiller Xavier Bessone et unanimement résolu :**

QUE ce conseil accepte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 y incluant la section des projets majeurs ainsi que le mode de financement qui y est proposé.

Adoptée unanimement.

23-12-643

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR LA PUBLICATION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS SELON L'ARTICLE 474.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes qui édicte qu'au lieu de procéder à la distribution du budget et du programme triennal d'immobilisations à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il est du désir des membres du conseil de faire publier le budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations adoptés séance

tenante dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, en l'occurrence dans le journal Le Charlevoisien ;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyée de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :**

QUE le greffier soit et en est par les présentes mandaté pour faire publier dans le journal Le Charlevoisien (l'Informateur) et sur les différentes plateformes de la Ville les textes du budget de l'année 2024 ainsi que du programme triennal d'immobilisations tels qu'approuvés par ce conseil lors de la présente séance.

QUE le Trésorier, sur réception des pièces justificatives, soit autorisé à faire le paiement relatif à la publication dans le journal Le Charlevoisien du budget 2024 ainsi que du programme triennal d'immobilisations, le tout à même le poste budgétaire approprié et selon les modalités habituelles de paiement.

Adoptée unanimement.

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

-M. le conseiller Ghislain Boily félicite toutes les personnes qui ont travaillé sur le budget. Pour M. Boily, il s'agit d'un budget réaliste qui tient compte de la capacité de payer des citoyens. Il termine en souhaitant une période des Fêtes des plus heureuses aux contribuables tout en demandant de demeurer prudent.

-M. le conseiller Gaston Duchesne félicite M. le Maire pour les explications données sur l'impact du nouveau rôle sur le budget qui fût très compliqué. De plus en plus, les municipalités doivent composer avec les dépenses incompressibles. Pour M. Duchesne, le gouvernement devrait revoir les règles de confection d'un rôle d'évaluation. Particulièrement, les propriétés se vendent de plus en plus cher à Baie-St-Paul qui possède une grande attractivité sur le marché. Il y a beaucoup de spéculation et de surenchère à Baie-St-Paul. De plus, M. Duchesne mentionne qu'il ne faut pas se surprendre avec le budget. Il a fallu travailler avec la moyenne. Ce qui fait en sorte que certains auront des impacts négatifs et d'autres des impacts positifs. Il termine en souhaitant aux gens une bonne année 2024 et beaucoup de santé.

-Mme la conseillère Annie Bouchard mentionne que la confection du budget n'a pas été facile cette année avec la confection du nouveau rôle d'évaluation. Depuis octobre, le conseil y travaille et profite de l'occasion pour remercier l'administration qui a toujours répondu aux questions soulevées. Beaucoup de scénarios furent complétés afin de choisir celui qui aura le moins d'impact sur les contribuables. Elle mentionne cependant que le conseil, dans l'élaboration du budget, a toujours eu le souci de ne pas couper dans la desserte des services à la population. Également, Mme Bouchard remercie les gens pour la grande générosité manifestée lors des inondations du 1<sup>er</sup> mai dernier et lors de la cueillette de la guignolée. Elle termine en souhaitant un joyeux temps des Fêtes aux gens et insiste sur l'importance de le passer avec la famille et les proches.

-M. le conseiller Jean-François Ménard profite de l'occasion pour souhaiter un Joyeux Noël aux citoyens de Baie-St-Paul ainsi qu'à tous les employés de la Ville.

-M. le conseiller Michel Fiset se dit satisfait de la bonne présentation qui a été faite sur le budget. Dans la préparation de celui-ci, il a fallu tenir compte de plusieurs facteurs tels la hausse des coûts d'opération, l'augmentation des dépenses incompressibles, le niveau d'endettement, les dépenses essentielles. Il mentionne de plus qu'une attention particulière a été apportée par le conseil concernant les infrastructures et le fonctionnement de la Ville. M. Fiset termine en souhaitant un Joyeux Noël aux gens et en leur demandant d'être prudent et en

demandant d'avoir une pensée particulière pour les gens qui furent sinistrés lors des inondations du 1<sup>er</sup> mai dernier.

-M. le conseiller Xavier Bessone débute en mentionnant que l'élaboration du budget n'a pas été facile cette année. Il se dit satisfait de celui-ci qui démontre un souci de bonne gouvernance et de bonne gestion financière. Il remercie les employés de la Ville particulièrement ceux qui ont travaillé sur la préparation du budget. Pour 2024, plusieurs projets sont en élaboration. Qu'il suffise de penser au projet du Centre Sportif ainsi qu'à ceux du logement abordable et du maintien des infrastructures en bon ordre. Pour le district 1, des sommes furent inscrites au Plan Triennal des Immobilisations pour des travaux d'entretien de certains chemins tels St-Ours, Ste-Marie, Ste-Croix.

### **QUESTIONS OU COMMENTAIRES DU PUBLIC**

-Un contribuable se dit impressionné par l'exercice budgétaire mené par le conseil. Alors que la hausse du rôle est de 17%, le conseil a réussi à baisser le taux de taxe de 16%.

-M. le Maire termine la séance en remerciant tout le monde et particulièrement le conseil pour les efforts déployés tout au cours de l'année. En 2023, le conseil s'est impliqué beaucoup, particulièrement lors des inondations du 1<sup>er</sup> mai qui occupent encore le quotidien. Outre le dossier des inondations, certains dossiers débutés en 2023 se poursuivront en 2024. Qu'il suffise de penser aux dossiers du Centre Sportif, du logement abordable, du Boisé du Quai, le climat de travail, etc. Bref, M. le Maire termine en remerciant les employés de la Ville et souhaite un heureux temps des Fêtes aux contribuables. Il invite les gens à la prudence relativement à la COVID qui circule encore. Un rappel est fait en mentionnant que les bureaux de l'Hôtel de Ville fermeront le 22 décembre à 16h30 pour une réouverture le 8 janvier. Les services d'urgence demeureront en fonction durant toute la période des Fêtes.

### **23-12-644 LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que les points inscrits à l'ordre du jour ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance ;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame Annie Bouchard, appuyée par Monsieur le conseiller Xavier Bessone et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 20h05.**

Adoptée unanimement.

---

**Monsieur Michael Pilote**  
Maire

---

**Monsieur Émilien Bouchard**  
Greffier